



Paris le 24 janvier 2022

LE CINEMA FRANÇAIS SIGNE UN NOUVEL ACCORD POUR LE REAMENAGEMENT DE LA CHRONOLOGIE DES MEDIAS

Les organisations représentant le cinéma se félicitent de la signature aujourd'hui d'une nouvelle chronologie des médias en présence de la Ministre de la Culture.

Cet accord représente une nouvelle étape dans l'adaptation de l'écosystème du cinéma aux enjeux immenses et inédits de l'arrivée et de la croissance rapide des services de médias audiovisuels à la demande par abonnement (SMAD) : autant de chantiers complexes sur lesquels la filière cinématographique, profondément fragilisée par la crise sanitaire, travaille unie dans le sens de l'intérêt général, au service de la création et de la diversité culturelle.

Cette nouvelle chronologie des médias vise à organiser les fenêtres d'exploitation des œuvres sorties dans les salles de cinémas, en fonction de principes forts **de disponibilité accrue des œuvres, d'accroissement global de la valeur pour l'ensemble de la filière, d'encouragement à la signature d'accords professionnels « vertueux », et enfin d'exposition des œuvres adaptées aux nouveaux usages des spectateurs.** En ce sens, elle reprend, en très grande partie, l'architecture de la proposition commune du BLIC, du BLOC et L'ARP de juillet dernier.

Elle consolide ainsi le financement de la création cinématographique française et européenne dans sa diversité et les bases de son modèle vertueux. Elle tient compte des équilibres fondamentaux entre les opérateurs historiques et les nouveaux entrants désormais soumis, avec le décret SMAD entré en vigueur en juillet 2021, à des obligations d'investissement dans le cinéma.

Les organisations du cinéma, représentées par le BLIC, le BLOC et L'ARP tiennent à remercier les pouvoirs publics pour leur engagement à leurs côtés.